

2 Septembre 17h

Assemblées générales SNUipp

■ **Brignoles** : élé Jean Jaurès 17h30

■ **Fréjus** : élé Les Eucalyptus

■ **La Garde** : élé ZUNINO 2

■ **Le Luc** : mat Jean Moulin

■ **Draguignan** : élé Daudet

■ **Ste Maxime** : élé Siméon Fabre

■ **Sollies-Pont** : élé Jean Moulin

■ **La Seyne** : élé Lucie Aubrac (Giono)

■ **St Cyr** : élé Jean de Florette

■ **St Maximin** : élé Paul Barles

■ **Toulon** : élé Mistral

■ **Hyères** : élé les îles d'Or

4 Septembre

Contre la xénophobie
10h Place Liberté Toulon

7 Septembre

Tous en grève pour défendre
salaires, emploi, retraites
10h Place Liberté Toulon

Rentrée : pas de round d'observation !

PROTEGEZ VOS RETRAITES : 60 ANS 75% FSU

Le 13 juillet, sur les plages du Var et des Alpes Maritimes, message aérien de la FSU

Cet été, le gouvernement a confirmé sa politique de rigueur en cultivant en prime la démagogie de l'exclusion. A l'initiative d'un large collectif, un appel citoyen vient d'être lancé pour réaffirmer "face à la xénophobie et à la politique du pilori" les valeurs d'égalité, de fraternité et de liberté.

Pour la rentrée, le SNUIPP est engagé avec l'ensemble des organisations syndicales dans la journée de grève du 7 septembre pour les retraites, les salaires et l'emploi.

Sur le terrain de l'éducation, notre syndicat inscrit cette rentrée aussi sur le signe de l'offensive. Les enseignants des écoles sont invités à distribuer UN million d'exemplaires de la "lettre ouverte aux parents". Il leur est également proposé de pavoiser les écoles de multiples visuels que le syndicat met à leur disposition pour la rentrée.

Au-delà de ces initiatives, le développement des mobilisations ne pourra s'appuyer que sur l'implication

du plus grand nombre d'entre nous.

Dès à présent, syndiquez vous ou re-syndiquez vous au SNUipp.

Participez aux AG de rentrée proposées par le syndicat. Participez aux actions du 4 septembre contre la xénophobie et à la grève du 7 septembre !

Emmanuel TRIGO
Secrétaire
général



Sommaire

Page 1 Édito

Page 2 Actions, avis publication CAP.

Page 3 Consignes syndicales.

Page 6 Bulletin adhésion.

Page 8 Conseil syndical.

Encart spécial : lettre aux parents

Directeur de la publication

André TOUVIER

Mensuel : n° 216

Prix au numéro : 0,76 E

N° de commission paritaire :

0 510 S 07337

Imprimé par Manugraph La Seyne

Section départementale du SNUipp

Immeuble Le Rond Point

Av. Pierre et Marie Curie

83160 LA VALETTE

Tél: 04.94.20.87.33 Fax: 04.94.20.87.34

E-mail : snu83@snuipp.fr

Site : <http://83.snuipp.fr>



EN GREVE LE 7 SEPTEMBRE !

L'intersyndicale au complet appelle à la mobilisation générale sur les retraites, les salaires et l'emploi.

Parce qu'elle accable le travail et fait la part belle au capital, la réforme des retraites que veut mettre en œuvre le gouvernement est injuste. Elle est, de plus, beaucoup plus brutale que ce qui se fait dans la plupart des autres pays. Imposant un calendrier précipité pour écarter toute réelle discussion sur le projet de loi tout en espérant éviter toute mobilisation d'ampleur, celui-ci a fermé la porte à tout débat sur la question essentielle du financement des retraites.

Le report de l'âge légal de départ à 62 ans et à 67 ans de l'âge de départ sans décote, aggravera les injustices en matière de retraites. Tous les salariés vont devoir travailler plus longtemps pour des retraites plus basses, cette diminution pouvant atteindre 14 % en cas de départ à 62 ans. Les fonctionnaires vont se voir imposer des régressions supplémentaires notamment par l'augmentation du taux de retenue pour pension. Cette mesure se traduira par une baisse du salaire net de l'ordre d'un jour de salaire par mois.

La restriction de l'accès au minimum garanti frappera les moins rémunérés plus particulièrement les femmes. La suppression du droit des mères de trois enfants à la liquidation de leur pension dès lors qu'elles totalisent

quinze années de service va contraindre des milliers de femmes à cesser de manière précoce leur activité professionnelle.

Pour autant rien n'est joué ! Le gouvernement pensait qu'en dévoilant son projet à quelques jours des congés d'été, l'affaire serait entendue. La forte mobilisation du 24 juin montre qu'il y a loin de la coupe aux lèvres. Les premiers bougés sur le report de la date butoir pour les mères de trois enfants comme sur les services actifs des anciens instituteurs montrent que le gouvernement est contraint de prendre la mesure de la mobilisation.

Le SNUipp-FSU, avec la FSU, appelle les personnels à développer la mobilisation pour le retrait du projet de loi en participant massivement, dès l'ouverture du débat parlementaire, à la journée interprofessionnelle de grève le 7 septembre qui doit s'inscrire dans un mouvement de mobilisation générale..



Xénophobie

RESF et la FSU sont signataires de l'appel « Face à la xénophobie et à la politique du pilori : liberté, égalité, fraternité ». Extrait : [...] nous, organisations associatives, syndicales et politiques diverses mais qui avons en commun l'attachement aux principes fondamentaux de la République laïque, démocratique et sociale, rappelons avec force que l'article 1er de la Constitution « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion », et que toutes propositions qui méconnaîtraient cette règle fondatrice de la démocratie constituent une atteinte à la paix civile. Nous n'accepterons sous aucun prétexte que le nécessaire respect de l'ordre public soit utilisé pour créer des distinctions entre les habitants de ce pays et désigner des boucs émissaires.

Signez la pétition en ligne *Non à la politique du pilori* ! et participez au rassemblement samedi 4 septembre à 10 heures, Place de la Liberté à Toulon.

<http://nonalapolitiquedupilori.org/>

Les consignes de grève seront envoyées par courrier et seront disponibles sur le site : <http://83.snuipp.fr>



Le SNUipp informe

Comme chaque année, le SNUipp publiera les résultats des CAPD dans son bulletin départemental, dont le Mouvement 2011 (publication des affectations prévues avec noms et barèmes, permettant ainsi à chaque collègue de vérifier sa propre situation), mais aussi sur son site internet. Si vous ne souhaitez pas que les informations concernant votre situation soient publiées, ou si vous ne souhaitez pas recevoir la

presse et les différents courriers du SNUipp à l'issue des travaux des commissions paritaires (promotions, Mouvement, stages, etc), informez dès maintenant le SNUipp. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour l'exercer, contactez le syndicat .

Lauréats CRPE Ne restez pas isolé-e !

Le SNUipp sera présent auprès des nouveaux collègues et des équipes dans les écoles concernées. Prenez contact avec le syndicat pour tout problème. Ne restez pas isolé-e

CONSIGNES SYNDICALES

D'une manière générale,
ne restez pas isolé-e-s.

Evaluation Grande section / CP..., PPRE... souvent les demandes de l'administration locale vont au delà des textes. Quand une demande vous paraît trop lourde, exigez les références des textes et reportez vous au BOEN.

N'hésitez pas à contacter le SNUipp/FSU

30 élèves
par classe,
ça rend
chèvre...



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et Pégc | www.snuipp.fr

COMMENT NOUS JOINDRE ?

SNUipp/FSU Section du VAR

☎ 04.94.20.87.33 (3 lignes groupées)
☎ 04.94.20.87.34 (fax)
@ snu83@snuipp.fr (email)
🌐 <http://83.snuipp.fr/> (site internet)

Immeuble Le Rond Point
Avenue Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE

Au siège :

- lundi / vendredi 8 h 30 à 12 h et 14 h à 17 h
- mardi / jeudi 8 h 30 à 12 h
- mercredi de 9 h à 12 h

A l'IUFM de Draguignan et de La Seyne
(voir affichage sur place)

Sur rendez-vous au siège.

Après des responsables des sections locales.



**Document à
conserver**

Pourquoi des consignes syndicales ?

Les consignes syndicales résultent d'une réflexion collective lors :

- des assemblées générales,
- des réunions syndicales sur le temps de travail,
- des congrès et des diverses instances de la vie du syndicat.

⇒ Elles constituent des bases pour améliorer nos conditions de travail.

◆ **Appliquer la consigne, c'est une forme d'action pour faire avancer nos revendications et améliorer le fonctionnement des écoles.**

⇒ Elles constituent un point d'appui pour les collègues qui rencontrent des difficultés : syndiqués ou non, ils recevront l'appui du syndicat.

⇒ Elles contribuent à créer un rapport de forces favorable à la satisfaction des revendications.

Pour le SNUipp la priorité doit aller à la recherche de décisions collectives, meilleur gage d'un fonctionnement démocratique des écoles.

Ainsi, sans rien enlever au rôle des directrices et des directeurs, interlocuteurs de l'Administration, des Municipalités et des parents d'élèves, nous rappelons l'importance du rôle du conseil des Maîtres pour tous les aspects de la vie quotidienne de l'école. C'est bien à lui que reviennent les décisions.

La pré-rentrée doit être l'occasion d'établir collectivement ou de rappeler des règles de vie internes à l'école. C'est par la réflexion collective et par la discussion que l'on retissera les liens de la solidarité dont notre profession a grand besoin.

Les consignes syndicales ont pourtant des limites

- ▶ elles ne valent que si elles sont appliquées et par un maximum de collègues.
- ▶ elles ne sont efficaces que si le SNUipp est informé des situations et de leur évolution.

Merci à tous les collègues qui nous tiennent au courant et permettent l'intervention du syndicat (IA, IEN, Mairies...).

Défendre l'Ecole maternelle qui joue un rôle spécifique dans le développement de l'enfant.

Il faut en préserver les finalités, améliorer les conditions d'accueil et imposer les moyens humains et matériels nécessaires.

LIMITATION à 25 par classe

⇒ **pour améliorer les conditions d'accueil et de scolarisation des enfants !**

Au moment des inscriptions, le Conseil des maîtres doit réaffirmer sa décision de limiter les effectifs dans l'école : **25 par classe, 22 en ZEP**

⇒ **et obtenir une création pour les enfants en liste d'attente !**

Il s'agit d'une décision collective :

Le Conseil des maîtres se réunit et établit une motion "Effectifs à 25 pour la rentrée 2010". Organiser la SOLIDARITE dans l'école, entre écoles, ne pas rester isolé.

Les parents d'élèves sont informés. Le Conseil d'Ecole est informé et invité à se prononcer pour la limitation en votant une motion de soutien.

N'hésitez pas à alerter le SNUipp (section locale ou section départementale) en cas de pressions, qu'elles proviennent de l'administration, de parents, de mairies...

NOTRE FORCE, C'EST D'ETRE ENSEMBLE

La limitation des effectifs à l'Ecole Maternelle est une action nationale du SNUipp qui, comme par le passé, soutiendra les collègues qui organiseront, poursuivront ou s'engageront dans cette action. N'hésitez pas à nous contacter pour toute information, aide matérielle, présence lors des réunions, ou face aux éventuelles pressions de l'Administration.

Frais de déplacement

Le SNUipp appelle les collègues à ne plus se déplacer quand ils ont épuisé leur enveloppe « frais de déplacement », et plus généralement ne pas se déplacer quand il n'y a pas de compensation financière. Informez le SNUipp .

E.V.S. / A.V.S.

Le recrutement d'un Emploi de Vie Scolaire ou d'un AVS renforce la précarité et ne correspond pas aux besoins de personnels aux fonctions pérennes et qualifiées. Le SNUipp condamne et refuse la précarité du statut des EVS et AVS et demande la transformation des EVS et AVS en emplois de personnels aux fonctions pérennes et qualifiées. Le SNUipp apporte un soutien aux collègues qui refuseront la cogestion de la précarité dans leur école.

Formation continue

C'est un droit, sans cesse remis en cause. Chaque collègue a droit à 36 semaines de formation continue, sur son temps de travail, durant sa carrière.

■ Quel que soit votre poste (TRS, ASH, TMB, ZIL, temps partiel...), demandez des stages de Formation Continue.

■ Envoyez une copie de votre demande au SNUipp. Toutes les candidatures doivent passer en commission, ce qui n'a pas été le cas pour les stages filés. L'Administration doit vous remplacer, dès lors que vous avez été retenu(e) pour un stage.

■ Ne cédez pas aux pressions.

Agressions envers des enseignants

Les agressions contre des enseignants se multiplient : ne restons pas isolés, dénonçons les agressions ! Dans ces situations, la **rapidité de l'information est essentielle**

⇒ **porter plainte dans tous les cas d'agression qu'elle soit physique ou verbale,**

⇒ adresser le récépissé de la plainte (y compris par fax) à l'Inspection Académique (cabinet de l'IA).

En effet, sans dépôt de plainte, il n'est pas possible d'alerter la justice.

Prenez contact avec l'Autonome de Solidarité.

Dans tous les cas, prévenez le SNUipp.

Ambition Réussite

Le SNUipp appelle les collègues directeurs à ne pas recruter, missionner, et évaluer les enseignants, leurs pairs, au sein du Comité Exécutif.



Direction

Le SNUipp-FSU Var s'est prononcé pour poursuivre l'action sous d'autres formes

► Mentionner dans les projets d'école toutes les revendications de l'équipe concernant le manque de moyens pour le fonctionnement de l'école et la direction

► Joindre à tous les documents administratifs l'additif suivant rappelant les problèmes rencontrés et explicitant le manque de temps :

« Notre ministre reconnaît lui-même que les tâches et les responsabilités liées à la direction et à la vie de l'école ont considérablement augmenté. Ce document vous parvient donc dans les délais imposés par la multitude de tâches que je suis tenu(e) d'assurer. Du temps supplémentaire de décharge, des créations de postes administratifs et d'emplois statutaires (secrétaires, comptables, documentalistes...) et une revalorisation indiciaire de la fonction de directeur-directrice permettraient d'assurer la direction et le fonctionnement de l'école dans les meilleures conditions. »

Le SNUipp soutiendra les collègues qui, dans le cadre de la consigne syndicale, ne renverraient pas les documents demandés dans les délais imposés.

Pré-rentrée

La pré-rentrée se fait avant la rentrée !

Nous rappelons que le SNUipp soutiendra tous les collègues qui refuseront collectivement de rattraper hors du temps de travail les 2 demi-journées de concertation prérentrée. D'une manière générale, nous appelons les collègues à refuser toute démarche imposée qui ne correspondrait pas aux besoins de l'école.

RESF

Tous les enfants doivent être scolarisés, quelle que soit la situation de leurs parents. En cas de difficulté à scolariser un enfant étranger, informez la section du SNUipp et RESF Var : resf83@hotmail.fr.

Limitation effectifs

Constituer les classes de CP ou de CE1 avec 25 élèves maximum.

Intégration des élèves en situation de handicap

La loi de février 2005 sur l'intégration des élèves en situation de handicap s'inscrit dans la logique de décentralisation initiée avec la loi Fillon, par la création des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (qui dépendent du Conseil Général). Chaque intégration doit être discutée avec l'équipe éducative et en conseil des maîtres : ne restez pas isolés ! Parce que nous avons le souci de tous les élèves (en situation de handicap ou non), de leurs familles, et des équipes enseignantes, le SNUipp soutiendra les collègues qui, en conscience, et dans l'intérêt de tous, refuseront une intégration.



Pas le feu !

Ne pas confondre vitesse et précipitation ! Dans tous les cas, et ce quelles que soient les pressions exercées par les Administrations, prenez le temps de la concertation avant toute réponse.

Suivi dossiers

Le SNUipp invite tous les collègues à lui faire parvenir un double de tous les dossiers personnels qu'ils seront amenés à faire parvenir à l'Administration.

Non-remplacement d'enseignant-e absent-e

Renvoi des élèves le 3^{ème} jour.

Modalités

Le jour de l'absence, le directeur prévient l'IEN par téléphone.

S'il n'y a pas de remplaçant, il informe l'IEN et le SNUipp, et adresse aux parents la mise en congé des élèves au plus tôt (ci-dessous).

Si l'absence du maître commence le :	Les enfants ne seront plus acceptés à partir du :	<i>Durcissement de cette consigne dans le cas où l'absence du collègue est connue 8 jours à l'avance par l'Administration et non remplacée : les élèves seront mis en congé dès le lendemain (parents informés).</i>
LUNDI.....⇒	JEUDI matin	
MARDI.....⇒	VENDREDI matin	
JEUDI.....⇒	LUNDI matin	
VENDREDI...⇒	MARDI matin	

TRES IMPORTANT INFORMEZ LES MEDIAS

Appelez le SNUipp
au 04 94 20 87 33,
nous vous mettrons
en relation avec les
médias locaux.

Signalez au SNUipp toutes les absences non remplacées.

Remplacements

Dans l'intérêt des élèves, pour le respect du travail pédagogique et pour la continuité du service public, le SNUipp soutiendra tous les collègues qui refuseront d'interrompre un remplacement. La solidarité conseil des maîtres/remplaçant doit s'exercer.

Modèle de lettre de mise en congé des élèves, à reproduire et à diffuser dès le premier jour !

Madame, Monsieur,

L'Académie de Nice et le département du Var sont lanterne rouge dans de nombreux domaines. Faute de remplaçants, il est fréquent que chaque jour plus d'une centaine de classes soient sans enseignant.

Le maître (la maîtresse) de votre enfant, absent-e depuis le

n'a pas encore été remplacé(e).

Ses élèves ont été, depuis, répartis entre les diverses classes de l'école.

Le bon fonctionnement de l'ensemble des classes se trouve ainsi perturbé :

- l'arrivée d'élèves dans une classe, souvent d'un autre niveau, désorganise le travail de tous.
- les élèves sont placés dans des conditions qui augmentent les risques d'accident et réduisent la qualité de leur travail.

Dans l'intérêt des élèves qui nous sont confiés, nous nous voyons contraints de vous demander de garder provisoirement votre enfant à la maison à compter du

et ce jusqu'à l'arrivée d'un maître remplaçant ou jusqu'au retour du maître absent.

Gardez le contact avec nous pour en connaître la date.

Notre action a pour but d'obtenir des pouvoirs publics les moyens d'assurer à nos élèves une scolarité normale en exigeant -ce qui est légalement prévu- que les maîtres en congé soient remplacés.

Nous vous invitons à vous mobiliser et à participer aux actions que nous menons pour obtenir des postes dans l'intérêt des enfants.

Les enseignant(e)s de l'école.



UN SERVICE GRATUIT
*Le Prélèvement fractionné
de votre cotisation syndicale*

**Bienvenue
à toutes celles et
à tous ceux
qui nous rejoignent.**
*Plus de
1000 adhérent(e)s
dans le Var !*

**Le SNUipp/FSU est le
premier syndicat des
écoles, en France
comme dans le Var :
une organisation
syndicale unitaire et
représentative.**

Les cotisations de nos
adhérent(e)s sont nos
seules ressources.

**Vous pouvez régler votre cotisation en 2, 3, 4, ou 6
fois par prélèvement sur votre compte postal ou
bancaire, sans frais supplémentaires.**

**Cette opération sera assurée par le SNUipp VAR en
liaison avec le Crédit Mutuel Méditerranéen.**

Comment procéder ?

**1 - Remplir soigneusement l'autorisation de prélèvements ci-
dessous.** Attention, en bas à droite, indiquer précisément l'adresse de votre
agence bancaire.

**2 - Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB),
postal (RIP) ou Caisse d'épargne (RICE).**

Attention, ne pas envoyer de chèque annulé !

3 - Remplir le bulletin d'adhésion ci-contre.

4 - Envoyer le tout au siège du SNUipp VAR :

Immeuble le Rond Point - Av. Pierre et Marie Curie - 83160 LA VALETTE

Je choisis un prélèvement en : 2 3 4 6 fois.
(Entourez votre choix)

Les prélèvements ont lieu tous les 5 du mois.

Le 1er prélèvement aura lieu le mois suivant l'adhésion.

*Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront
l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour
satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du
droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à
l'informatique, aux fichiers et aux libertés.*

**Syndiquez-vous
au SNUipp-FSU!**

**Notre force, c'est
d'être ensemble**

COTISATIONS SNUipp VAR

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec l'organisme créancier.

**AUTORISATION
DE PRELEVEMENT**

N° NATIONAL D'EMETTEUR

4 0 6 2 1 9

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU TITULAIRE

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom, Prénom

Adresse.....

CODE POSTAL : _ _ _ _ _ VILLE :

ORGANISME CREANCIER

CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL MEDITERRANEEN
CFCMM

494, avenue du Prado 13008 MARSEILLE

Pour le compte de **MARSEILLE PELLETAN**

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Codes

Etablissement RIB	Guichet	N°du compte	Clé

Date :

Signature :

**NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT
TENEUR DU COMPTE A DEBITER**

Nom :

Adresse :

CODE POSTAL : _ _ _ _ _ VILLE :

IMPORTANT : Joindre obligatoirement un RIB ou RIP ou RICE

Bulletin d'adhésion 2010/2011

Se syndiquer un acte de solidarité

Mr/Mme/Mlle **NOM** :
PRENOM :

Date de naissance : Téléphone :

Nom de jeune fille :

Date de sortie de l'IUFM :

Adresse (Domicile) :

Code postal _____ **Commune** :

Vous serez abonné-e automatiquement à la liste de diffusion du SNUipp-FSU Var.

Email :@.....

Lieu d'exercice :

Poste : ADJ / DIR / ZIL / TMB / CLIS / Adapt Autre.....

Corps : Instit / Prof d'école / PEGC / Retraité

Situation administrative : Titulaire / Stagiaire **Echelon** : _ _

Nomination à **Titre Définitif** ou **Titre Provisoire**

Travaillez-vous à temps partiels ? OUI NON

Montant de la cotisation (voir ci-dessous) :euros

Mode de paiement : CCP Chèque bancaire
 Prélèvements fractionnés* 2 3 4 6 fois

* Remplir et signer le formulaire.

Je souhaite que mon adhésion soit reconduite automatiquement.

Chèques à l'ordre du SNUipp Var - CCP MARSEILLE 7485 16 U



SNUipp
F S U

A renvoyer au
SNUipp VAR Trésorerie
Immeuble Le Rond Point
Av. Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE

Je me syndique au SNUipp VAR afin de contribuer - à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, - au développement du service public d'Education, - au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique, dans une fédération rénovée : la FSU (Fédération Syndicale Unitaire).

Le SNUipp VAR pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser les publications nationales éditées par le SNUipp.

Je demande au SNUipp VAR de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi de 06.01.78. Cette autorisation est révoicable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp VAR.

Date :

Signature :

La cotisation à 34 %

En réglant, par exemple, une cotisation de 122 euros, vous aurez droit à une réduction d'impôt de 80.52 euros. Votre cotisation réelle sera donc de 41,48 euros.

-66%

La cotisation perçue au titre de l'année scolaire 2010/2011 sera déductible des impôts/revenu 2011. Vous recevrez automatiquement une attestation en avril 2011.

Grille de cotisations 2010/2011

Instituteurs	
Echelon	Euros
5	130
6	136
7	142
8	148
9	154
10	165
11	169

Profs d'école		
Echelon	Echelon Nouvelle grille	Euros
3	2	124
4	-----	130
5	3	136
6	4	148
7	5	154
8	6	166
9	7	175
10	8	187
11	9	196

Pegc	
Echelon	Euros
7	142
8	148
9	154
10	160
11	172
HC 5	193
HC 6	205
Cl ex 3	217
Cl ex 4	226

Retraités	Euros
Retraités ayant moins de 1 400 E par mois	95
Retraités ayant plus de 1 400 E par mois	108

Ajouter selon situation	Euros
Directeur de 2 à 4 classes	6
de 5 à 9 classes	9
de 10 classes et plus	12
Ens. spécialisé / IPEMF	6
Conseiller pédagogique	9
Directeur de SES/SEGPA	15

IUFM	Euros
Etudiant	52
Stagiaire	95

PE Hors classe	
HC 5	202
HC 6	208

Disponibilité	80
Temps partiel	94

Aides Educateurs	61
Assistants d'Education EVS, AVS	52

Conseil Syndical du SNUipp-FSU Var 2009-2012

Élu lors du Congrès de Hyères le 7 mai 2009

Conseil Syndical constitué à partir de la liste unitaire à l'initiative d'Unité Action, Émancipation, et de camarades sans tendance.

Secrétaire Général **Sec. Général Adjoint** **Sec. Général Adjoint** **Trésorier** **Trésorier Adjoint**



TRIGO Emmanuel
Adjoint
Élém Carnot
TOULON



TURCO Cédric
Adjoint
Elém Aubrac
LA SEYNE



GIUSIANO Julien
Titulaire Mobile
Elém Mistral
SOLLIES PONT



EMANUELLI Magali
TMB-FC
Élém Pont Neuf 1
TOULON



JACQUET Virginie
TS
TOULON 3

Syndiquez-vous au SNUipp-FSU! **Notre force, c'est d'être ensemble**

Autres membres du Bureau Départemental



BIO Alice
ZIL
Elém Pont Neuf 2
ROCBARON



BOURRELY Sylvie
Adjointe
Mater Gd Chêne
ROCBARON



DOVO Camille
Sans poste



FAVENNEC Maude
Titulaire Mobile
Elém Couturier
CARNOULES



JOUAS Isabelle
Adjointe
Mater Font Pré
TOULON



MARTINET Ida
TS
St MAXIMIN



MAUREL Paul
Directeur Segpa
Collège Bosco
LA VALETTE



SANCHEZ Aurélie
Adjointe
IME
COLLOBRIERES



SUZANNA Bruno
TS.
TOULON 1



TOUVIER André
Retraité



Autres membres du Conseil Syndical



BASACCO Marc
Directeur
Elém Moulin ST
MAXIMIN



BLEJEAN Grégory
Reg. Adaptation
Elém Aumeran
PLAN LA TOUR



BONJARDINI Michel
Retraité



BOURDIN Cécile
Adjointe
Mater Michelet
HYERES



BRUN Tino
Retraité



BURLANDO Marie Pierre
Adjointe
Elémentaire
ENTRECASTEAUX



CALISTRI Jean Pierre
Détaché
CDDP
TOULON



COVELLI Sylvie
CRI
Elém Jaurès
LES ARCS



DE CARLO Florence
Adjointe
Elém Pagnol
DRAGUIGNAN



DENIS Françoise
Adjointe
Élém Carnot
TOULON



FEASSON Denise
Titulaire Mobile
Elém Pagnol
LA VALETTE



GABAYET Martine
CLD



GALLETTI Pierre
Adjoint
SEGPA D'Arbaud
BARJOLS



GIRAUD David
CPC
VAR ASH



GLAVIANO Laurent
Reg. Adaptation
Elém Chateau
OLLIIOULES



HELLO Isabelle
Rééducatrice
HYERES



HIMBER Philippe
Adjoint
Elém Hugo
LA SEYNE



Jan
Philippe
Directeur
Elém Maronniers
DRAGUIGNAN



KA
Florence
Adjointe
Elém Ferry
CARQUEIRANNE



PUGET Jacques
Titulaire Mobile
Elém Astoin
SOLLIES PONT



LENORMAND Céline
IPEMF Mission
Mathématiques
TOULON 2



MARTINEZ Monique
Titulaire Mobile
Mater Font Pré
TOULON



NOIROT Annie
Retraîtée



PLANET Marc
Titulaire Mobile
Elém L'Aspe
ST RAPHAEL



RIVIER Joëlle
Adjointe
Mater Semard
LA SEYNE



ROUX Raymond
Retraité



TOUVIER Raphaële
Adjointe
Mater J. Zay
LA SEYNE

Sec. PEGC Académique



PASCAL Marie Elise

PEGC

Une équipe à votre écoute

Immeuble "Le Rond-point"
Avenue Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE

E-mail : snu83@snuipp.fr
Téléphone : 04.94.20.87.33
Fax : 04.94.20.87.34
Site web : <http://83.snuipp.fr>

Pegc

Marie Elise PASCAL
38 Chemin du Béal
06480 La Colle sur Loup
Tél : 0493327608
0673206680

marieelise.pascal@gmail.com

Permanences

- ▶ lundi / vendredi 8h 30 à 12 h et 14h à 17 h
- ▶ mardi / jeudi 8 h 30 à 12 h
- ▶ mercredi de 9 h à 12 h
- ▶ IUFM de Draguignan et de La Seyne (voir panneaux syndicaux à la rentrée)